

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Coordonnateur du PAM le mardi 14 décembre 2004 à 9 h 30, à l'Hôtel Sheraton de Catane. Elle est organisée par le programme MED POL dans le cadre de la mise en œuvre du PAS et elle est appuyée en partie financièrement par le FEM et par le CAR/TDE.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

La réunion élira un Président, un Vice-Président et un Rapporteur.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat est distribué sous la cote UNEP(DEC)MED WG 262/1 et le présent document en constitue la version annotée avec un projet d'emploi du temps. L'ordre du jour sera examiné, modifié si nécessaire et adopté par la réunion. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré tout au long de la réunion, laquelle ne se tiendra qu'en plénière.

Point 4 de l'ordre du jour: Examen de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) destiné à combattre la pollution due à des activités menées à terre et de sa stratégie opérationnelle (2001-2005)

Le Coordonnateur du MED POL passera en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PAS et de son plan opérationnel. L'accent sera mis sur le processus d'élaboration des plans d'action nationaux.

Point 5 de l'ordre du jour: Présentations par pays sur la préparation des plans sectoriels (PS) et des plans d'action nationaux (PAN)

Les représentants des pays méditerranéens seront invités à présenter un rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration des plans sectoriels et des plans d'action nationaux, sur la base des instructions du Secrétariat. Pour chaque présentation, l'orateur disposera de 15 minutes au plus. Ces présentations auront lieu selon l'ordre alphabétique des pays. A leur issue, le représentant de la CE devrait également faire une déclaration, de même que l'observateur représentant les Autorités palestiniennes.

Point 6 de l'ordre du jour: Examen des réalisations et des problèmes ressortant des présentations nationales

- 6.1 Méthodologie générale utilisée dans la préparation des PS et des PAN**
- 6.2 Préparation des portefeuilles d'investissements**
- 6.3 Participation du public**
- 6.4 Application des instruments économiques**
- 6.5 Application des techniques plus propres**

À la suite des présentations faites par les représentants des pays et au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du MED POL et ses experts examineront, identifieront et évalueront en détail les réalisations, problèmes, difficultés, contraintes, besoins et perspectives se rapportant à l'élaboration des plans d'action nationaux, dans le but d'aider concrètement les pays lors de ce processus. En plus des débats qui auront lieu à ce titre de l'ordre du jour, le Secrétariat et ses experts seront disponibles, tout au long de la réunion,

pour des entretiens bilatéraux avec les représentants des divers pays sur des questions spécifiques à chacun d'eux concernant l'élaboration des plans d'action nationaux.

Point 7 de l'ordre du jour: Analyse de la durabilité du PAS

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEC)MED WG 262/3 qui expose la méthodologie et les conclusions d'une évaluation établie par le MED POL pour vérifier la pertinence et la compatibilité des principes, approches et objectifs du PAS avec le principe de développement durable convenu aux Sommets de Rio et de Johannesburg. La réunion sera invitée à examiner et commenter les conclusions du document et à convenir d'un ensemble de recommandations relatives au devenir du PAS.

Au titre de ce même point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera un autre document établi par le MED POL (UNEP(DEC)MED WG 262/6) qui comporte une analyse et une comparaison des principaux objectifs généraux et spécifiques du PAS avec ceux qui découlent de la politique, des règles et des stratégies de la CE en vue d'apprécier la compatibilité des deux processus régionaux. La réunion sera invitée à formuler des observations sur les conclusions du document.

Point 8 de l'ordre du jour: Besoins institutionnels pour une mise en œuvre à long terme du PAS

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera deux documents (UNEP(DEC)ME WG 262/4 et UNEP(DEC)ME WG 262/5) qui exposent et proposent, respectivement, la création au niveau national d'une structure institutionnelle flexible qui constituerait un outil tangible en vue d'assurer la viabilité à long terme des aspects financiers, techniques et juridiques de la mise en œuvre des plans d'action nationaux, et passent en revue les occasions et initiatives qui s'offrent dans la région pour réaliser un transfert de technologies. La proposition de structure énoncée dans le document WG 262/4 repose sur des expériences actuelles déjà testées dans différents pays méditerranéens. La réunion sera invitée à formuler des observations sur ces deux documents, et en particulier sur la faisabilité des propositions avancées dans le document 262/4.

Point 9 de l'ordre du jour: Perspectives de la durabilité économiques du PAS

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat et d'autres experts examineront les perspectives de la durabilité économique du PAS en privilégiant les outils régionaux et nationaux actuels et futurs. Plus concrètement, la réunion aura l'occasion d'examiner la nouvelle proposition de partenariat stratégique PAM/FEM pour la mise en œuvre du PAS, les travaux réalisés par le CAR/PAP sur les instruments économiques nationaux visant à financer la mise en œuvre des plans d'action nationaux et la stratégie du Plan d'action mondial (GPA/PNUE) pour le financement des plans d'action nationaux en centrant l'attention sur la région méditerranéenne.

Point 10 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat s'efforcera de formuler un certain nombre de conclusions et recommandations sur la base des délibérations de la réunion. Ces conclusions et recommandations seront examinées, remaniées et approuvées par les participants, puis insérées dans le rapport de la réunion.

Point 11 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

Le Secrétariat établira un projet de rapport de la réunion en anglais et en français qui sera examiné, remanié s'il y a lieu et adopté par les participants

Point 12 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Le Coordonnateur du PAM prononcera la clôture de la réunion le 16 décembre 2004 à 13 h

Emploi du temps

14 décembre 2004

08:30-09:30	Enregistrement
9h30-10h30	Point 1 de l'ordre du jour Point 2. Point 3. Point 4.
10h30-11 h	Pause café
11h –13 h	Point 5
13h-14h30	Pause déjeuner
14h30-16h	Point 5 (suite)
16h-16h30	Pause café
16h30-18h	Point 5 (suite)

15 décembre 2004

9h-11h	Point 6
11h –11h30	Pause café
11h30-13 h	Point 7
13h-14h30	Pause déjeuner
14h30-16h	Point 8
16h-16h30	Pause café
16h30-18 h	Point 9

16 décembre 2004

9 h-10h30	Point 10
10h30-11 h	Pause café
11h-13h	Point 11.
13 h-13h30	Point 12